

Komponyi J. Reese

1 dc

2 P

Compta bilite

2e 1611981

KOMPANYI J. Pierre  
C/O AGRONOME DE PREFECTURE  
CYANGUGU

minist

20/7/81

Env: 9.7.81

OPA M... 10-7-1981

Affectation

Cyangugu, le 20 juin 1981

A l'attention de  
Date: 3-7-81  
No. Chiffre: 11826

OBJET: Considérations sur  
le P.V. contrôle de  
la Riziculture Buga-  
rama - Cyangugu.-

A Monsieur le Procureur de la République Rwan-  
daise à KIGALI

Monsieur le Procureur,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement  
auprès de votre haute compétence pour vous donner quelques considérations et objections  
sur le contrôle financier de la Riziculture Bugarama en Préfecture de Cyangugu lesquel-  
les objections m'ont empêché de signer le procès-verbal du rapport établi à mon sujet  
en tant que ex-Responsable de ladite entreprise avant ma récente affectation au Service  
Agricole de la Préfecture de Cyangugu.

Permettez - moi, Monsieur le Procureur, de vous décrire d'abord brièvement le circuit de  
gestion de l'entreprise: la Direction centrale de la Riziculture nous faisait de l'ar-  
gent pour acheter aux riziculteurs du riz paddy, celui-ci après l'usinage pour donner du  
riz blanc et ce dernier après vente donner de l'argent.

Notre gestion avait un circuit fermé:  
Si sortie en caisse pour achat du riz paddy, il y avait entrée au magasin du stock riz  
paddy.  
Si sortie en caisse pour achat du riz paddy et sortie au magasin stock riz paddy pour  
l'usinage, il y avait entrée au magasin stock riz blanc qui après vente faisait une en-  
trée en caisse.  
Partant de cela: Sortie caisse + sortie en stock riz paddy égalent plus ou moins au  
stock riz blanc.

Situations rencontrées lors du contrôle

- 1° Caisse: elle laisse apparaître un solde débiteur de 252.053 Fr (d'après feuille  
d'observation établie par Mr RANGIRA en ma présence).
- 2° Stock riz paddy: il laisse aussi apparaître un solde débiteur de 7.738 Kg qui  
ont une valeur  $22 \text{ Fr} \times 7738 = 170.236 \text{ Fr}$  et non  $7.738 \times 64\% \times 55 \text{ Fr} =$   
 $272.360 \text{ Fr}$  d'après Monsieur RANGIRA parce que ces 7.738 Kg de pad-  
dy n'ont pas été usinés (cfr les documents contrôlés à Bugarama).  
-22 Fr= prix unitaire du riz paddy= riz non décortiqué  
-55 Fr= prix unitaire du riz blanc= riz décortiqué  
-64% = Pourcentage de transformation riz paddy en riz blanc.
- Stock riz blanc, lui laisse apparaître un solde créditeur de 11.466 Kg qui ont une  
valeur de  $55 \text{ Fr} \times 11.466 = 630.630 \text{ Fr}$ .  
Mais d'après le circuit ci-précédemment dit, il faut convertir ces  
11.466 Kg de riz blanc en riz paddy pour arriver à la valeur réelle  
qui a été dépensée pour avoir ce tonnage.

...../.....